SANTÉ

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Personnel

CNG
Centre national de gestion

Arrêté du 11 février 2019 établissant la liste des élèves-directeurs et élèves-directrices d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux à l'École des hautes études en santé publique à compter du 1er janvier 2019

NOR : *SSAN1930063A*

La directrice generale du centre national de gestion,

Vu l'article L 6141-1 du code de la santé publique ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2001-1937 du 26 décembre 2007 modifié relatif au classement indiciaire applicable au corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 77-812 du 13 juillet 1977 modifié relatif au régime de sécurité sociale des agents stagiaires des départements, des communes et de leurs établissements publics n'ayant pas le caractère industriel et commercial ;

Vu l'arrêté interministériel du 26 décembre 2007 modifié relatif à l'échelonnement indiciaire applicable au corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;

Vu la liste des candidats définitivement admis aux concours d'admission au cycle de formation des élèves directeurs organisé par l'École des hautes études en santé publique pour l'accès aux emplois de personnel de direction des établissements mentionnés aux 2° à 6° de l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, dans les établissements mentionnés au 1° de l'article 2 de la même loi et figurant sur une liste et aux emplois de directeur adjoint dans les établissements mentionnés aux 1° et 7° de l'article 2 de la même loi,

Arrête :

Article 1er

Sont nommés élèves directeurs et élèves directrices d'établissements sanitaires, sociaux et médico- sociaux à l'Ecole des hautes études en santé publique, à compter du 1er janvier 2019 et rémunérés à compter de cette date sur la base de l'indice brut 419 sans préjudice des dispositions susceptibles de leur être appliquées en matière d'indemnités compensatrices, les personnels ci-après désignés :

Mme ALBRAND Alice.

M. AULANIER Romain.

Mme BARBETTE Mathilde.

Mme BARTHE Sara.

Mme BELDOIANTZ Sabrina.

Mme BILLMANN Marine.

Mme BOYARD Léa.

M. BRADFER Pierre.

Mme CAILLIOT Alice.
Mme CARRETERO Sabine.
Mme CLEMENT Marguerite.
Mme COMBES Lucile.
Mme DAIME Morgane.
M. DE PEYRECAVE Thibault.
M. DELENEUVILLE Thibaut.
Mme DESCOUTS Anne.
M. EL CHAMI Mikael.
Mme GARNIER Léa.
M. GHILAS Fendy.
M. GIBOUIN Teddy.
Mme GOURDIN Emmanuelle.
Mme GUEGAN Léa.
M. GUIGNOLET François.
Mme HEAS Valérie.
M. HECQUET Vincent.
M. HOKAYEM Elias.
Mme JAGGI-DESPORTES Sophie.
Mme JUGEAU Hélène.
Mme KEROUEDAN Eleonore.
M. KISZCZAK Julien.
M. KOKOLO Rabbi.
Mme LA FAY Isaure.
M. LE HEIGET Maxime.
Mme LUTRINGER Camille.
Mme MALACRINO Rosa-Belle.
Mme MARTIN Brigitte.
M. MENOU Pierre-Jean.
M. MESLOUB Dimitri.
Mme MESTON Emilie.
Mme MILANDOU Rachel.
M. MOULARD Ronan-Marie.
Mme MULET Manon.
Mme NICOLAS Sonia.
Mme PERSONNIC Aude.
Mme RAMASSAMY Lydia.
Mme SALEM Sabrina.
Mme SIMONNEAUX Caroline.
Mme SZERADZKI Sandrine.
M. TARGHETTA Hugo.
Mme THEPAULT Emilie.
M. THIBAULT Damien.
Mme TOUFFET Marilyne.
M. TOURRET Jean-Gaël.
Mme TRAN Natty.
Mme VAVASSEUR Céline.
Mme VERDIN Anais.
Mme VIZY Fanny.
Mme WEBER Camille.

M. YADJEL William.
Mme YAO Irène.
Mme ZEPHIR Ermence

Article 2

La directrice générale du centre national de gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 11 février 2019.

La directrice générale
du Centre national de gestion,
DANIELLE TOUPILLIER